



PREMIER MINISTRE



ASSEMBLEE PLENIERE

21 février 2019

DELIBERATION n° 002-2019-28.01

PRESENTS

Fabienne KELLER, Patrick BRAOUEZEC, Vice-présidents

Collège Elus : Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Karima BENARAB, Sylvie CHARRIERE, Marc GOUA, Gilles LEPROUST, Frédéric LETURQUE, Nicolas SAMSOEN, Rodolphe THOMAS

Collège Acteurs économiques et sociaux : Marie ADELIN-PEIX, Thierry ASSELIN, Vincent BAHOLET, Clotilde BREAUD, Mathieu CORNIETI, Sabrina DRLJEVIC-PIERRE, Florence EMANUELLI, Maïté ERRECART, Éric MALENFER, Gisèle ROSSAT-MIGNOD, Claude SICART, Denis SOUILLARD, Martine WADIER

Collège Personnalités qualifiées : Marianne BLAYAU, Moussa CAMARA, Chantal DARDELET, Laurent GIRAUD, Saïd HAMMOUCHE, Mémona HINTERMANN-AFFEJEE, Daniel LENOIR, Laetitia NONONE, Christophe PARIS, Roger VICOT, Guillaume VILLEMOT

Collège Habitants : Nadir ADRAR, Pierre-Pascal ANTONINI, Patrick CHEVALLIER, Irma CORONADO-GOUPIL, Fabienne FERTE, Ilham GREFI, Djamila HADDOU, Ahmed IMZIL, Rachid KHADDOUCHI, Ibrahima MMADI, Hoda NAGY, Letycia OSSIBI, Séverine WALQUAN, Hakim YAZIDI

EXCUSES

Hélène GEOFFROY, Karine TRAVAL-MICHELET, Dominique ESTROSI-SASSONE, Pascal BRENOT, Mathilde CHABOCHE, Khalid IDA ALI, Christine BRUNETEAU, Christophe ROBERT, Sarah OURAHMOUNE, Rachid BOUSSAD

ABSENTS

Geneviève LEVY, Frank MONTAUGE, Pierre-Alain RAPHAN, Samira DJOUADI, Assanatou COULIBALY

Considérant le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de ville

Adopte à l'unanimité la composition du Bureau du Conseil national des villes suivante :



PREMIER MINISTRE



BUREAU DU CNV

1° Collège Elus

- M. BRAOUEZEC (Patrick), président de Plaine-Commune ; Vice-président du CNV
- Mme KELLER (Fabienne), conseillère municipale de Strasbourg, conseillère eurométropolitaine de Strasbourg ; sénatrice du Bas-Rhin ; Vice-présidente du CNV

Remplaçante :

- Mme BENARAB (Karima), adjointe au maire de Dunkerque ;

2° Collège Acteurs économiques et sociaux

- Mme ERRECART (Maïté), représentant l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ;
- M. SICART (Claude), représentant l'association LePôle S ;

Remplaçant:

- Mme WADIER (Martine), représentant la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).

3° Collège des personnalités qualifiées :

- Mme NONONE (Laetitia), présidente de l'Association Zonzon 93 ;
- M. PARIS (Christophe), directeur général de l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ;

Remplaçant:

- M. GIRAUD (Laurent), directeur de l'Association France Médiation

4° Collège habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- M. ADRAR (Nadir), résidant à Sarcelles (Val-d'Oise) ;
- Mme FERTE (Fabienne), résidant à Sainte-Foy La Grande (Gironde) ;

Remplaçante:

- Mme OSSIBI (Letycia) - résidant à Rouen (Seine-Maritime) ;

Considérant le vote du règlement intérieur de l'instance (délibération 001 - 2019-28.01) et pour un fonctionnement optimal, les membres remplaçants sont systématiquement invités et associés à toutes les réunions du Bureau.

Conformément au décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville, les membres du Bureau du CNV sont membres du comité d'orientation de l'Observatoire de la politique de la ville (ONPV).